Envoyé en préfecture le 20/05/2015
Reçu en préfecture le 20/05/2015
ID : 059-200040017-20150511-DEL2015_080-DE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU LUNDI 11 MAI 2015

DELIBERATION 2015/080

Objet : Vœu pour l'inclusion des gares de Bailleul et Hazebrouck dans le projet de lien ferroviaire rapide Réseau Express Grand Lille (REGL)

Séance du onze mai deux mille quinze à dix-huit heures trente.

Le Conseil de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure s'est réuni en la Salle des Augustins à Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Président, sur la convocation qui lui a été faite le vingt-neuf avril deux mille quinze.

Présents (68) : Francis AMPEN – Marc DENEUCHE – Bénédicte CREPEL – Colette HUS – Ghislaine PETITPREZ – Damien DEKNEUDT – Joël DECAT – Bruno DELOBEL – Jean-Luc FACHE – Régis DUQUENOY – Pierre BOURGEOIS – Laurent DENIS – Bernadette POPELIER – Marc DEHEELE – Brigitte VANHERSEL – Sylvain DEVEY – Jacques NUNS (jusqu'à 21 H 35) – Philippe MASQUELIER – Gérard MARIS – Franck BLOMME - Bernard DEBAECKER – Jean-Pierre BAILLEUL – Christine REYNAERT – Valentin BELLEVAL – Cécilia LECIGNE – Fabrice PERLEIN – Laurence PEENAERT – David LESAGE – Sabine TRYHOEN – Philippe GANTOIS – Odile SCHRICKE – Béatrice VEIT – TORREZ – Jessy HERLEN – Samuel BEVER – Dominique WALBROU – Jacques HERMANT – Yves DELFOLIE – Marie-France QUAEGEBEUR – Bernard DEBEUGNY – Roger LEMAIRE – Janine JOSSON – Monique GRYSON – Pascal CODRON – Thierry DEHONDT - Jean-Luc DEBERT – Stéphane DIEUSAERT – Joël FOURNIER – Jean-Pierre DECOOL – Luc EVERAERE – Jean-Pierre VARLET – César STORET – Marie-Madeleine CAMPAGNE – Jean-Pierre DZIADEK – Carole DELAIRE – Jean-Pierre BATAILLE – Anne DECOOL – Jean-Luc BARET – Joël DEVOS – Dorothée DEBRUYNE – Elisabeth GRESSIER – Bernard BEUN – Jean-Paul SALOME – Cécile BOUQUET – Eric SMAL (jusqu'à 21 H 40) – Laurence BARROIS – Anne VANPEENE – Emidia KOCH – Christian BELLYNCK

Absents suppléés (5) : Danielle MAMETZ par Laurent DENIS – Sandrine KEIGNAERT par Sylvain DEVEY – Bernard DELASSUS par Franck BLOMME – Jean-Claude MICHEL par Thierry DEHONDT – Irène VISTICOT par Bernard BEUN

Procurations (15) : Bernard HEYMAN à Marc DENEUCHE – Catherine DEPLANCKE à Colette HUS - Sébastien MALESYS à Damien DEKNEUDT – Patricia MOONE à Carole DELAIRE – Béatrice CHARMET à Valentin BELLEVAL – Jacqueline VANDAELE à Jean-Pierre BAILLEUL – Olivier DASSONNEVILLE à Philippe GANTOIS – Michel LABITTE à Joël DECAT – Pascal DECOOPMAN à Odile SCHRICKE – Jean-Luc CAPPAERT à Jacques HERMANT – Béatrice DESCAMPS à Bénédicte CREPEL – Jérôme DARQUES à Marie-France QUAEGEBEUR - Fabrice DELANNOY à Roger LEMAIRE – Dominique DERAY à Jean-Luc DEBERT – Daniel DOYER à Pierre BOURGEOIS

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Votants : 83

Secrétaire de séance : Emidia KOCH

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

Jean-Pierre BATAILLE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FLANDRE INTERIEURE

Envoyé en préfecture le 20/05/2015
Reçu en préfecture le 20/05/2015
[illegible]5_080-DE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 11 MAI 2015

DELIBERATION 2015/080

Objet : Vœu pour l'inclusion des gares de Bailleul et Hazebrouck dans le projet de lien ferroviaire rapide Réseau Express Grand Lille (REGL)

Le Réseau Express Grand LilleREGL est un projet d'aménagement du territoire et de service ferroviaire porté par la Région Nord – Pas-de-Calais consistant en une liaison de type RER entre Lille et des pôles urbains principaux de la Région.

Ce projet de services sera doté de liaisons rapides et fréquentes avec des capacités de transport de voyageurs importantes, grâce à une ligne ferroviaire centrale connectée aux lignes ferroviaires existantes qui seront aménagées.

Le projet actuel prévoit des correspondances avec des équipements structurants à l'échelle régionale (Aéroport de Lille Lesquin, Stade Pierre Mauroy) ainsi que des ramifications vers les communes de Lens, Arras, Douai, Cambrai, Courtrai et Armentières.

Le projet REGL a pour ambition de répondre aux objectifs suivants :
- offrir des liaisons plus rapides, plus fréquentes, pour plus de voyageurs
- relier les principaux pôles urbains deux à deux, que permettrait la traversée souterraine de Lille
- soulager la circulation automobile en offrant une alternative au tout-automobile
- agir sur l'attractivité des territoires desservis et favoriser un développement urbain maîtrisé
- réduire la précarité énergétique liée à l'usage de l'automobile.

Il apparaît dans les premières réflexions concernant ce projet de REGL, et soumis à débat public, selon les dispositions du Code de l'Environnement, du 2 avril au 22 juillet 2015 que le territoire de Flandre Intérieure a été totalement occulté.

Or il s'avère que plusieurs éléments plaident en faveur d'une extension de la ramification s'arrêtant à Armentières aux Pôles d'Echanges de Bailleul et Hazebrouck :

- Le territoire de la Communauté de Communes Flandre Intérieure est traversé dans son entièreté par l'autoroute A25. Cet axe autoroutier est très emprunté et subit régulièrement des engorgements depuis le demi-échangeur n° 11 (Hazebrouck), et qui n'ont de cesse de croître, en durée et en emprise
  Or, d'évidence, l'arrêt du REGL à Armentières incitera les usagers à se rendre sur Armentières pour prendre un moyen de transport plus régulier, et d'engorger encore plus l'A25 depuis la Flandre Intérieure jusqu'à Armentières.

- Le territoire de la Flandre Intérieure s'est depuis plusieurs années mobilisé en vue de favoriser le transport ferroviaire. Ainsi des travaux structurants ont été entrepris sur les Pôles Gares de Bailleul et d'Hazebrouck afin de renforcer leur attractivité et leur accessibilité.
  Cette volonté territoriale forte d'aménager les deux principales gares du territoire est la traduction d'un développement territorial durable s'appuyant sur le développement des atouts du territoire. La Gare d'Hazebrouck est la 6e gare régionale qui constitue un véritable nœud ferroviaire de première importance en région, avec des lignes desservant Dunkerque, Calais et Boulogne, Arras et Lille, et aussi gare TGV avec des liaisons vers Paris, Arras, Lens, Béthune, Saint-Omer et Dunkerque.
  La Gare de Bailleul occupe quant à elle la 13ème place régionale et voit constamment le nombre d'usagers augmenter significativement.
  En 2013, c'est un cumul de 9 605 montées / descentes qui ont été comptabilisées sur ces deux gares (2 872 pour Bailleul et 6 733 pour Hazebrouck).
  Ces données confirment l'intérêt régional à une extension du réseau ferroviaire rapide à la Flandre Intérieure.

- Ces données sont d'évidence en corrélation avec les déplacements domicile-travail : le territoire de la Flandre Intérieure et Flandre Lys occupe la troisième position après Lens-Liévin et le Douaisis, dans les deux sens; flux en constante augmentation. En 2010, ce sont 20 397 habitants qui travaillent en dehors du territoire dont 65% travaillent dans la Métropole Européenne de Lille. Ces chiffres démontrent le lien évident entre le territoire couvert par la CCFI et la Métropole Lilloise et conduit inévitablement à réfléchir à l'extension de la liaison rapide au sein de la Flandre Intérieure afin de faciliter les déplacements de ces

Envoyé en préfecture le 20/05/2015
Reçu en préfecture le 20/05/2015
Affiché le
ID : 059-200040947-20150511-DEL2015_080-DE

travailleurs entre les deux territoires et au sein de chaque territoire et rend obligatoire d'appréhender la dimension étroitement liée de mobilité à réinventer entre la CCFI et la MEL.

- La CCFI a prescrit en septembre 2014 l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal couvrant l'entièreté de ces 50 communes. Parmi les axes forts de cette délibération a été affirmée à l'unanimité des conseillers communautaires la nécessité d'aborder la question de l'aménagement de l'espace communautaire en lien avec le réseau ferroviaire existant ou à développer. Cette volonté a trouvé une traduction supplémentaire dans les statuts de la CCFI. Il apparaît ici l'évidente conjonction entre un projet de dimension régionale qui bénéficiera pour sa mise en œuvre en Flandre Intérieure d'une volonté locale forte et déterminée.

- Cette notion d'interaction entre territoire doit également être appréhendée au regard des tendances démographiques. Ainsi, entre 2006 et 2011 le territoire de Flandre Lys dont fait partie la CCFI est le secteur qui est la plus attractif démographiquement de l'espace régional avec un taux de croissance annuel moyen de +0,7%. Cette tendance démographique haussière s'est confirmée et se maintient depuis 2011. Le projet de lien ferroviaire rapide est un projet régional prospectif, ainsi il doit impérativement intégrer cette attractivité démographique et étendre la ligne à la Flandre intérieure afin de ne pas écarter sa population d'une mobilité durable.

- L'échéance du projet (2030) pose la question de ce que sera « l'usine du futur ». Les évolutions technologiques, le développement du haut débit, des outils numériques et notamment de l'impression 3D, portent en eux un potentiel de raccourcissement des distances et des délais entre la conception, la production et la consommation des produits. C'est une chance pour le développement économique de nos territoires. Les activités du futur pourront ainsi se développer dans nos zones d'activité. Encore faut-il qu'elles soient accessibles. IL sera donc vital d'augmenter la fréquence des trains desservant non seulement nos gares mais également nos haltes ferroviaires.

Il en va du futur de la Flandre Intérieure, de son développement et de son attractivité, ainsi que de l'espace euro-régional.

Il vous est proposé :

- De demander l'extension du projet de desserte de lien ferroviaire rapide Métropole Lilloise - Bassin Minier REGL à Bailleul et jusqu'à Hazebrouck.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 11 mai 2015
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Pierre BATAILLE

Délibération rendue exécutoire
compte-tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Dunkerque le : 20 MAI 2015
et de la publication ou notification le : 20 MAI 2015

Le Président,

Jean-Pierre BATAILLE